



Patrimoine immatériel

Fauconnerie igpcm:41175

Tabiazt, bayzara

Autre identifiant : L'art de la chasse au vol

Autre identifiant : Tabiazt

Communauté concernée : Tribus Kwassems d'Oulad Frej

La fauconnerie, al bayzara, Tabiyazt, al Sayd b-ettaïr al horr, assaqqara, ou la chasse au faucon est l'art de capturer du gibier vivant au moyen de rapaces spécialement entraînés à cet effet.

La pratique de tabiyazt est apparue dans notre pays avec l'avènement des Arabes au pays du Maghreb, notamment, à partir du XIIe siècle. Ce mode de chasse s'est, alors, répandu, aussi bien dans les milieux royaux que parmi les communautés nomades et semi-nomades.

Les textes historiques attestent de l'intérêt que les sultans du Maroc, de l'époque almohade (XIIIe s.) à l'époque alaouite (depuis le XVIIe s.), ont accordé à l'art de tabiyazt et du rôle qu'a joué le faucon dans les échanges diplomatiques du Maroc avec les autres souverains d'Orient et d'Occident.

Attiré par les exploits de cet oiseau dans la poursuite et la capture de proies, l'homme l'a d'abord utilisé à des fins de chasse avant de faire de son usage un art et un sport de loisir fascinant qui a son éthique et ses règles, exigeant de la patience et de la persévérance pour capturer le faucon, l'entretenir, l'affaïter, et le faire chasser.

La fauconnerie, est pratiquée traditionnellement par la tribu des Kwassems dans la région de Doukkala depuis très longtemps. Elle est exercée dans les zones dégagées limitrophes de leurs habitations. Le genre de faucon le plus utilisé est le pèlerin appelé « bahri » et « nebli », il est capturé dans les régions des villes Essaouira et Safi avec une méthode traditionnelle : un filet est tendu autour de trois piquets et sur lequel on place un pigeon lui servant d'appât. Attiré par l'agitation du pigeon, le faucon plane autour de lui, puis il l'attaque. A ce moment-là le faucon est accroché dans le filet puis capturé par le fauconnier. Celui-ci procède, alors, à son affaïtage et son initiation à la chasse du gibier qui peuvent durer plusieurs semaines. Le genre de gibier chassé et le plus répandu au Maroc est de type œdicnème criard appelé localement karzit.

La pratique de cet art est parvenue à réunir un grand nombre d'adeptes passionnés dans plusieurs régions du monde fédérés notamment par l'Association internationale de la fauconnerie, dont le Maroc est un membre actif.

< fiche n°2 sur 9 >

[retour à la liste des résultats](#)

Fauconnerie

[lien permanent](#)

Illustrations

Fauconnerie Fauconnerie-1

Références

[Alaoui, Y., 1992. Guide du chasseur au Maroc](#)

[Chenu, J.-C., Ceillet des Murs, La fauconnerie ancienne et moderne](#)

[Chergui, B. Doukkala, fief de la fauconnerie au Maroc](#)

Chronologie	Caractéristiques de l'élément	Personnes et institutions associées
État de l'élément : viabilité	État de conservation	Protection / Statut juridique
<h3>Chronologie</h3> <p>Datation par période unique : <i>Conquêtes islamiques</i></p> <p>Source de datation : <i>Source historique</i></p> <p>Commentaire libre : <i>Il est assez difficile de préciser une date concernant le début de la pratique de l'art de la fauconnerie ou de la chasse au vol au Maroc. Néanmoins, la pratique de tabiyazt est apparue dans notre pays avec l'avènement des Arabes au pays du Maghreb, notamment, à partir du XIIe siècle. Ce mode de chasse s'est alors répandu, aussi bien parmi l'élite régnante que parmi les communautés nomades et semi-nomades. Les textes historiques attestent de l'intérêt que les sultans du Maroc, de l'époque almohade à l'époque alaouite, ont accordé à l'art de tabiyazt et du rôle qu'a joué le faucon dans les échanges diplomatiques du Maroc avec les autres souverains d'Orient et d'Occident. Les Dahirs datant du XIXe siècle témoignent de l'importance attribuée à cette activité par les sultans Alaouites qui n'ont cessé d'encourager les familles Kouassem de Doukkala, connues depuis longtemps par leur passion pour la fauconnerie, et qui ont réussi à maintenir cette tradition vivante jusqu'à nos.</i></p>		

Localisation



région : [DOUKKALA-ABDA](#)

province : [EL JADIDA](#)

commune : [SIDI BENNOUR](#)

commune : [SIDI SMAIL](#)

Autres informations sur la localisation

Aire d'étude : [Région de Doukkala](#)

Ces communes sont situées respectivement à 50 km et 90 km de la ville d'El Jadida. C'est en effet dans la région de Doukkala que la pratique de la chasse au vol est encore aujourd'hui maintenue

Chronologie

[Période](#)

[Islam](#)

— [Moyen Age](#)

— [Conquêtes islamiques](#)

Axes identifiés

[Mots clefs](#)

[Chasse au vol](#)

[Doukkala](#)

[Fauconnerie](#)

[Nomenclature](#)

[Pratiques sociales, rituels et événements festifs](#)

[Jeux et sports traditionnels](#)

[Type de protection inscrit sur la liste du patrimoine mondial](#)

[Etat général de conservation](#)

[Moyen](#)

[Catégorie](#)

[Fauconnerie](#)

IDPCM, © 2010-2011 Royaume du Maroc, Ministère de la Culture, Conception et réalisation PASS-TECH.
Plateforme réalisée dans le cadre de l'activité 25 du Programme conjoint **Culture et Développement au Maroc**.

Chronologie

Datation par période unique : *Conquêtes islamiques*

Source de datation : *Source historique*

Commentaire libre : *Il est assez difficile de préciser une date concernant le début de la pratique de l'art de la fauconnerie ou de la chasse au vol au Maroc. Néanmoins, la pratique de tabiyazt est apparue dans notre pays avec l'avènement des Arabes au pays du Maghreb, notamment, à partir du XIIe siècle. Ce mode de chasse s'est alors répandu, aussi bien parmi l'élite régnante que parmi les communautés nomades et semi-nomades. Les textes historiques attestent de l'intérêt que les sultans du Maroc, de l'époque almohade à l'époque alaouite, ont accordé à l'art de tabiyazt et du rôle qu'a joué le faucon dans les échanges diplomatiques du Maroc avec les autres souverains d'Orient et d'Occident. Les Dahirs datant du XIXe siècle témoignent de l'importance attribuée à cette activité par les sultans Alaouites qui n'ont cessé d'encourager les familles Kouassem de Doukkala, connues depuis longtemps par leur passion pour la fauconnerie, et qui ont réussi à maintenir cette tradition vivante jusqu'à nos.*

Caractéristiques de l'élément

Éléments matériels associés : *Il s'agit le matériel utilisé pour la capture du faucon, pour son dressage ainsi que pour le matériel utilisé pour la chasse du gibier. Le mobilier en question concerne également tout ce qui se rapporte au costume que les fauconnier mettent au moment de leurs performances séculaires.*

Éléments immatériels associés : *L'art de la fauconnerie est ainsi un savoir-faire du fauconnier transmis de génération en génération. La fauconnerie est une source d'inspiration des artistes. Elle a, de tout temps, été une source d'inspiration pour de grands peintres et sculpteurs, de poètes qui ont largement utilisé les thèmes de la fauconnerie : oiseaux de vols, fauconniers, scènes de chasse comme une un modèle pour leur création artistique Nous trouvons en effet, plusieurs poèmes qui font référence à l'art de la fauconnerie comme cette Ksida du Malhoun: طَرْشُونْ غَاب لِي فِي الصَّيْدَةِ مَا رَيْتِي بِحَالِهِ لِيهْ وَاشْ مَا رَيْتُو
طَرْشُونْ غَاب لِي وَتَقِيْتُ كَا نُحْبِرْ وَآي تَلْقَاهْ كُنْسَالَهُ مَا جَاب لِي أُخْبَارْ نَيْلِي فَارِسْ وَ رَجْلِي*

Langue utilisée : *Arabe dialectal*

Niveau de langue : *Plusieurs passages qui se rapportent au faucon et à la chasse au faucon sont identifiable dans la poésie du dialecte marocain et qui font éloge de cet oiseau noble.*

Origine perçue :

La pratique de tabiyazt est apparue dans notre pays avec l'avènement des Arabes au pays du Maghreb, notamment, à partir du XIIe siècle. Ce mode de chasse s'est alors répandu, aussi bien parmi l'élite régnante que parmi les communautés nomades et semi-nomades. Les textes historiques attestent de l'intérêt que les sultans du Maroc, de l'époque almohade à l'époque alaouite, ont accordé à l'art de tabiyazt et du rôle qu'a joué le faucon dans les échanges diplomatiques du Maroc avec les autres souverains d'Orient et d'Occident. Les Dahirs datant du XIXe siècle témoignent de l'importance attribuée à cette activité par les sultans Alaouites qui n'ont cessé d'encourager les familles Kouassem de Doukkala, connues depuis longtemps par leur passion pour la fauconnerie, et qui ont réussi à maintenir cette tradition vivante jusqu'à nos jours

Personnes et institutions associées

Praticien(s) | Interprète(s) : *Hommes (capture des faucons et chasse)*

Autres participants : *Femmes et femmes (l'entretien du faucon, confection des accessoires nécessaires à la pratique)*

Commentaires sur les participants : *La chasse au vol est strictement liée aux hommes de Doukkala, tandis que les femmes interviennent notamment en ce qui concerne la fabrication artisanale des objets et le costume accompagnant tout le processus de la pratique.*

Modes de transmission :

La fauconnerie se transmet de deux manières, soit de père en fils (d'ailleurs, il y a des familles dont le nom est biaz qui veut dire fauconnier, connues depuis des générations par la pratique de cet art), soit lors des activités qu'organisent les associations de fauconniers ou ces derniers apprennent aux jeunes générations les techniques de fauconnerie et les encouragent à maintenir la tradition.

Organisations autres : *Haut commissariat aux Eaux et Forêts, Direction régionale du Ministère de la Culture, Province d'El Jadida, Association marocaine des fauconniers, Association des fauconniers d'Ouled Fraj*

État de l'élément : viabilité

Menaces pesant sur la pratique :

L'art de la fauconnerie gagne de plus en plus d'importance et d'envergure au sein des praticiens notamment ceux de la région de Doukkala plus substantiellement après l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité auprès de l'UNESCO en 2010. La participation des fauconniers dans la plupart des festivals traditionnels nationaux conforte bien cet intérêt grandissant. De plus en plus de jeunes s'adonnent désormais à ces pratiques ancestrales avec une volonté ferme de pérenniser cet art ancestral et de lui donner plus de visibilité à l'échelle nationale.

Difficultés de promulgation de lois:

Il existe déjà des lois régissant la pratique et il n'ya pratiquement pas de restrictions à en promulguer d'autres dans le futur en vue d'assurer la viabilité de l'élément et de lui fournir le cadre adéquat.

Difficultés de transmission:

Le nombre de fauconniers pratiquants est d'environ une centaine vivant en milieu rural. Leur nombre tend à se réduire en raison des difficultés de la vie dans ces milieux qui poussent la population à émigrer en ville.

Mesures de sauvegarde et de protection:

Les Dahir datant du XIXe siècle témoignent de l'importance attribuée à cette activité par les sultans Alaouites qui n'ont cessé d'encourager les familles Kouassem de Doukkala, connues depuis longtemps par leur passion pour la fauconnerie, et qui ont réussi à maintenir cette tradition jusqu'à nos jours.

La fauconnerie est parmi les modes de chasse autorisées par le Dahir du 21 juillet 1923 pendant la période d'ouverture de la chasse.

L'arrêté du 3 novembre 1962 portant réglementation permanent de la chasse interdit la capture, la chasse, la détention et le colportage de toutes les espèces de rapaces diurnes et nocturnes dont font partie les faucons.

Les faucons sont également protégés par des conventions internationales ratifiées par le Maroc, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages (CITES) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Les autorisations annuelles de détention des faucons pour pratiquer la chasse au vol sont délivrées aux membres des associations par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, sur la base d'une demande et de documents justifiant l'acquisition légale des faucons (autorisations de détention).

En vue de maintenir la pérennité de la tradition, de nouvelles autorisations de capture sont délivrées, aux associations de fauconniers, sur présentation d'attestations de moralité de faucon produite par les services vétérinaires concernés.

Par ailleurs, Le Maroc a adhéré à la candidature commune de l'inscription de la fauconnerie sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. L'initiative a été prise par les Emirats Arabes Unis avec la participation de plusieurs autres pays.

Le but de cette d'inscription était essentiellement de :

- Augmenter la sensibilisation au niveau local, régional et international à la valeur de la fauconnerie en tant que patrimoine culturel présent dans plusieurs régions du monde ;*
- Encourager les Etats à adopter des stratégies et des plans d'action clairs et fermes visant à sauvegarder ce patrimoine;*
- promouvoir la participation des communautés locales dans l'identification et la revitalisation de leur patrimoine culturel immatériel ;*
- encourager les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés locales à identifier, sauvegarder, revitaliser et promouvoir leur patrimoine oral et immatériel.*

Par ailleurs, les institutions publiques (Ministère de la Culture, les autorités locales), les élus locaux et les associations concernées s'accordent à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en pratiques l'ensemble des mesures de sauvegarde et de protection à envisagées. Cela concerne essentiellement :

- La sensibilisation les fauconniers quant à l'importance culturelle, identitaire et historique de la chasse au vol et à la nécessité de protéger l'environnement écologique et naturel (protection des rapaces dans leurs sites naturels et valorisation du gibier),
- L'organisation des sessions de formation au profit des fauconniers (notamment les jeunes) tant au niveau régional et national pour contribuer au maintien de la viabilité de la pratique et sa transmission aux générations futures,
- L'encadrement les fauconniers en ce qui concerne les soins vétérinaires de leurs faucons par les services concernés,
- l'archivage et la documentation de tout ce qui concerne l'art de la fauconnerie au Maroc, pour contribuer à la Valorisation de la mémoire collective des fauconniers tant au niveau de la culture orale, littéraire et archives
- le recensement des propriétaires de faucons,
- Faire du Moussem Moulay Abdelah Amghar un espace et une occasion pour sensibiliser le public à l'importance de la fauconnerie,
- aide financière aux fauconniers de la région d'Abda Doukkala,
- L'encouragement les fauconniers à participer aux manifestations culturelles comme les festivals traditionnels organisés notamment dans les villes où se pratiquaient autrefois la fauconnerie, et l'organiser des concours annuels de qualifications,
- L'adoption des nouvelles méthodes pour le repérage des faucons.
- L'équipement des fauconniers en chaperons, gants, perchoirs, leurres, tenues modernes de chasse.... et surtout par des radars télémétriques.
- L'organisation d'un Festival National de la Fauconnerie qui sera une occasion annuelle permettant aux fauconniers de tout le Maroc de faire preuve de leur savoir-faire et de leurs pratiques ancestrales. Le festival permet également comme plateforme d'échange mutuel, de création et d'enrichissement.
- La multiplication des réserves consacrées à l'élevage des oiseaux (l'outarde houbara,) qui constitue le gibier principal du faucon. Des exemples de ce genre de réserves ont été déjà installés notamment dans les régions présahariennes marocaines.

Menaces pesant sur la transmission :

Le nombre de fauconniers pratiquants est d'environ une centaine vivant en milieu rural. Leur nombre tend à se réduire en raison des difficultés de la vie dans ces milieux qui poussent la population à émigrer en ville. Néanmoins, après l'inscription de l'élément sur la Liste représentative de l'UNESCO, les fauconniers de plus en plus conviés à participer aux différents festivals traditionnels aussi bien nationaux que régionaux, ce qui amène les jeunes aujourd'hui à s'intéresser davantage à cette pratique ancestrale.

Disponibilité des éléments matériels et des ressources associés : Relativement disponible.

Viabilité des éléments matériels et immatériels associés : *Existe toujours.*

Mesures de sauvegardes existantes :

Mesures de sauvegarde et de protection à prendre : Archivage et documentation de tout ce qui concerne la fauconnerie au Maroc ; Recensement des propriétaires de faucons ; Faire du Moussem Moulay Abdelah Amghar un espace et une occasion pour sensibiliser le public à l'importance de la fauconnerie ; Aide financière aux fauconniers de la région de Abda Doukkala ; Encourager les fauconniers à participer aux manifestations culturelles comme les festivals traditionnels organisés notamment dans les villes où se pratiquaient autrefois la fauconnerie ; Adoption des nouvelles méthodes pour le repérage des faucons.

État de conservation

État général de conservation : *Moyen*

Date de vérification : *2015*

Commentaire libre : *L'art de la fauconnerie gagne de plus en plus d'importance et d'envergure au sein des praticiens notamment ceux de la région de Doukkala plus substantiellement après l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité auprès de l'UNESCO en 2010. La participation des fauconniers dans la plupart des festivals traditionnels nationaux conforte bien cet intérêt grandissant. De plus en plus de jeunes s'adonnent désormais à ces pratiques ancestrales avec une volonté ferme de pérenniser cet art ancestral et de lui donner plus de visibilité à l'échelle nationale.*

Protection / Statut juridique

Type de protection : *inscrit sur la liste du patrimoine mondial*

Commentaire libre : *La fiche d'inventaire est consultable via le système nationale de l'inventaire général du patrimoine national selon le lien suivant:*

http://www.idpc.ma/view/pc_immateriel/igpcm:41175?titleinitial=f&page=1&num=2